

Formation à l'habilitation électrique BS, BE Manœuvre

Version 5 - 2026

Durée : 14.00 heures (2.00 jour(s))

Profils des stagiaires

- Toutes les personnes impliquées dans des opérations d'ordre électrique simples (gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre, informaticien, personnel de production...)

Prérequis

- Aucun

Délai d'accès

2 semaines

Prix

Nous consulter

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos lieux de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Si des apprenants sont en situation de handicap, merci de nous en avvertir afin de prévoir les aménagements adaptés.

Coordonnées du Référent Handicap : Mathieu HUOT-LOURADOUR (Tél. : 09 72 35 50 31 ; Email : info@devhom.com)

Objectifs pédagogiques

- Connaître les dangers de l'électricité
- Analyser les risques électriques et s'en protéger
- Exécuter en sécurité des opérations d'ordre électrique simples telles que des interventions élémentaires (remplacement de fusibles, d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur ; raccordement de matériels à un circuit protégé ; réarmement d'un dispositif de protection) et des manœuvres d'exploitation (manœuvre de matériel électrique pour réarmer un disjoncteur ; mettre hors ou sous tension un équipement ou une installation)

Contenu de la formation

- Statistiques et réglementation :
 - Les statistiques des Accidents du Travail d'origine électrique
 - Les dispositions réglementaires
- Prévention des risques :
 - Les processus menant à l'AT et à la MP
 - Les risques et sanctions liés à la prise de substances
 - Les partenaires de la prévention et leur rôle
- Prévention des risques électriques :
 - Les notions élémentaires en électricité
 - Les dangers du courant électrique
 - Les effets du choc électrique
 - Les soins aux électrisés
 - Les incendies sur les ouvrages électriques

Devhom FORMATION

Organisme de formation spécialisé en santé et sécurité au travail

Pour nous contacter :

☎ 09 72 35 50 31

✉ info@devhom.com

🌐 devhom.com

📄 [Demander un devis](#)

- La prévention et la protection
- Habilitation :
 - L'habilitation
 - Le titre d'habilitation
 - Les définitions relatives aux opérations
 - Les domaines de tension
 - Les distances et les zones
 - Les règles de sécurité
 - La consignation et la déconsignation
 - Le certificat pour tiers
 - Les symboles normalisés

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Formateur possédant une connaissance de base en prévention, une compétence technique, une compétence pédagogique adaptée à un public d'adultes et un titre d'habilitation en adéquation avec la formation dispensée ou disposition équivalente.

Moyens pédagogiques et techniques

- Moyens mis à disposition par LE CLIENT (INTRA) ou par LE CENTRE (INTER) : salle de formation équipée
- Moyens minimum mis à disposition par L'INTERVENANT : ordinateur ; vidéoprojecteur ; tableau électrique de formation ; kit d'EPI de démonstration (gants isolants, écran facial) ; vérificateur d'absence de tension ; cadenas de consignation ; outils à main
- Règles de sécurité : les participants devront se présenter avec les Equipements de Protection Individuelle (EPI) dont ils disposent (gants isolants, écran facial)
- Support formateur projeté
- Fourniture d'un livret de formation à chaque apprenant ; ce livret tient lieu de carnet de prescriptions que l'employeur doit remettre à chaque travailleur ; il est établi sur la base des prescriptions pertinentes des normes (il sera complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué)
- Exposés théoriques
- Démonstrations
- Mises en situation

Résultats attendus à l'issue de la formation

Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque personne évaluée.

Modalité d'obtention

Chaque formation doit faire l'objet d'une évaluation des savoirs et des savoir-faire.

L'évaluation des savoirs est réalisée à partir d'un questionnaire à choix multiple (QCM) constitué de 15 questions minimum. L'évaluation porte, entre autres, sur les dangers de l'électricité, les distances et zones d'environnement, les limites des opérations associées au symbole objet de l'habilitation visée et les mesures de protection collective et individuelle. L'apprenant doit obtenir 70 % de bonnes réponses au minimum.

L'évaluation des savoir-faire est réalisée après l'évaluation positive des savoirs et à partir d'une ou plusieurs situations de travail ou d'intervention. L'évaluation est réalisée sur la base de trois critères : sans erreur ; erreur mineure, sans conséquence vis-à-vis de la sécurité des personnes ; erreur majeure, avec conséquence directe pour la sécurité des personnes. Les critères d'acceptation sont deux erreurs mineures au maximum et aucune erreur majeure.

Devhom FORMATION

Organisme de formation spécialisé en santé et sécurité au travail

Pour nous contacter :

☎ 09 72 35 50 31

✉ info@devhom.com

🌐 devhom.com

📄 [Demander un devis](#)